



Paris le 12 novembre 2025

Luttons contre les violences sexistes et sexuelles au sein de notre profession

Du 10 au 14 novembre 2025, un avocat comparaît devant la Cour Criminelle Départementale (CCD) de Paris pour des faits de viol qui auraient été commis à l'encontre d'une élève avocate, durant son stage en cabinet.

Les violences sexuelles existent dans nos cabinets. Il nous appartient, à toutes et tous, de nous mobiliser pour qu'elles disparaissent.

Nous devons créer les conditions pour que les avocat.es et élèves-avocat.es, mais également les salarié.es, associé.es et stagiaires de nos cabinets, n'aient plus peur de témoigner et puissent être entendues, que ce soit en qualité de victimes ou de témoins.

À l'audience par-devant la CCD, la partie civile a souhaité lever le huis clos.

Saisissons-nous de l'opportunité rare qu'elle nous donne d'entendre les faits dénoncés pour participer à l'amélioration urgente du traitement des VSS au sein de notre profession.

Le SAF exige une meilleure prise en charge des violences sexistes et sexuelles dans la profession avec la mise en place de dispositifs tels que des référent.es clairement identifié.es dans chaque barreau, une procédure d'accompagnement et de recueil de la parole, une mise en place de cabinets « refuge », et la publicité des décisions disciplinaires.